

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 novembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau

-----



## Délibération n° 11-01 du 19 novembre 2020

### ACCUEIL D'ÉTUDIANT.ES CHIRURGIE.NES DENTISTES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS AU TITRE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ BUCCO-DENTAIRE – CONVENTIONS.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L2132-2-1,

Vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et notamment son rapport d'objectifs,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le décret n° 2019-209 du 20 mars 2019 portant création de l'université de Paris et approbation de ses statuts,

Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2017-XI-72 du 9 novembre 2017 portant approbation des nouvelles mesures pour la santé bucco-dentaire des habitants de la Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les deux UFR d'odontologie Paris Diderot et Paris Descartes de l'université de Paris, au titre du programme départemental de santé bucco-dentaire ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*